

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 758

présenté par

M. Cinieri, M. Schneider, M. Sermier, M. Foulon, M. Fromion, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vitel,
Mme Louwagie, Mme Boyer, M. Decool, M. Salen, Mme Dalloz et M. Delatte

ARTICLE 6

À la deuxième phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« tous les élèves »

les mots :

« chaque élève ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision